

Image not found or type unknown



## enfants et pension alimentaire

Par **pseudonymeforum**, le 15/01/2013 à 14:21

Bonjour !

1. Que peut faire un homme quand une femme décide de garder une grossesse accidentelle / non planifiée ( aucun mariage, concubinage, etc.) Est-ce qu'il doit payer une pension alimentaire / pension alimentaire pour l'enfant / etc?
2. Quelle est la responsabilité pour la femme si une grossesse est obtenue par déception - hommes étant trompés sur les pratiques sexuelles protégées, sur la fertilité de la femme, étant violées, ayant le sperme volé?

Merci.